



ADOCIA

Innovative Medicine

for everyone, everywhere



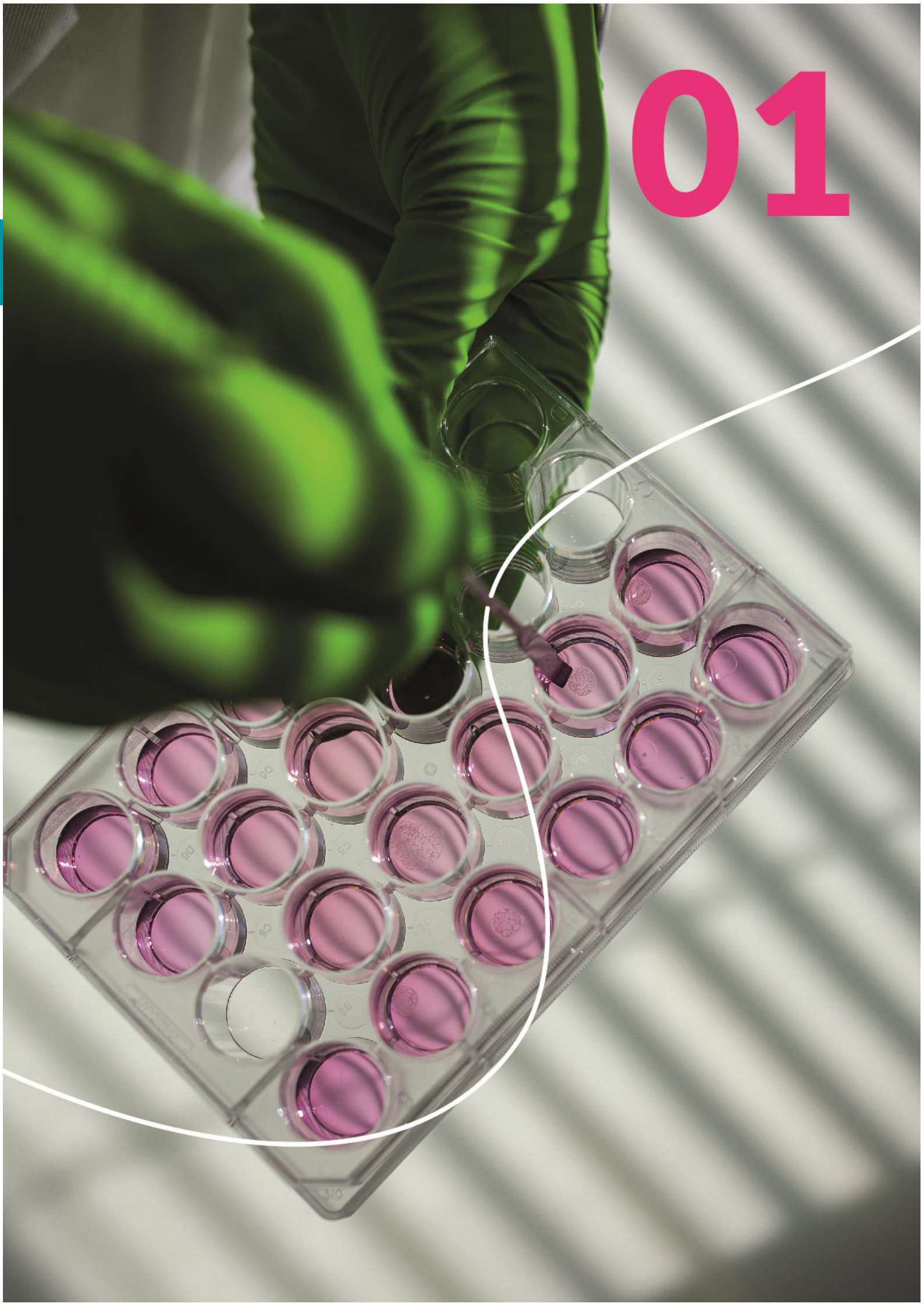
2022

Rapport semestriel

TABLE DES MATIERES

1	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	6
2	ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES	16
3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2022	42
4	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION	47

01



Chapitre 1

1

1	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	6
1.1	Eléments financiers synthétiques	6
1.2	Faits marquants du 1er semestre 2022	7
1.3	Résultats financiers	10
1.3.1	Produits opérationnels	10
1.3.2	Charges opérationnelles	10
1.3.3	Eléments de bilan	11
1.4	Risques et incertitudes concernant l'activité de la Société pour le deuxième semestre de l'exercice	12
1.5	Relations avec les parties liées	12

1 Rapport semestriel d'activité

1.1 Eléments financiers synthétiques

1

Le tableau ci-après résume les comptes semestriels consolidés condensés établis pour les périodes de 6 mois se terminant le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 :

En milliers d'euros	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Chiffre d'affaires	7 349	402
Subventions, crédit d'impôt recherche et autres	3 069	2 126
Produits opérationnels	10 418	2 528
Charges opérationnelles	(15 509)	(12 168)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(5 090)	(9 639)
Autres produits et charges opérationnels non courants	11 199	0
RESULTAT OPERATIONNEL	6 108	(9 639)
RESULTAT FINANCIER NET	(1 379)	(965)
Charge d'impôt	(478)	0
RESULTAT NET (PERTE)	4 252	(10 604)

Les résultats de la Société au 30 juin 2022 se caractérisent par les principaux éléments suivants :

- **Un chiffre d'affaires** de 7,3 millions d'euros qui provient essentiellement des accords de licences et de collaboration signés avec la société Tonghua Dongbao (THDB) pour le développement, la production et la commercialisation de BioChaperone® Lispro et BioChaperone® Combo en Chine et dans d'autres territoires d'Asie. Sur le premier semestre 2022, le chiffre d'affaires intègre des revenus de licence à hauteur de 5 millions de dollars, générés à la suite du recrutement et du dosage du premier patient dans le programme de Phase 3 avec BioChaperone Lispro mené par THDB en Chine. Le chiffre d'affaires de ce semestre reflète également à hauteur de 2,2 millions d'euros les prestations fournies par les équipes d'Adocia dans le cadre de la collaboration signée avec THDB sur le projet BioChaperone Combo pour la conduite de trois études cliniques en Europe.
- **Des autres produits opérationnels courants** de 3 millions d'euros constitués essentiellement du CIR (Crédit Impôt Recherche) généré sur les dépenses des six premiers mois de l'exercice 2022.
- **Des autres produits opérationnels non courants** de 11,2 millions liés exclusivement à la plus-value réalisée sur la vente du bâtiment en mars 2022 et qui s'est traduite par un encaissement net de 18,9 millions d'euros.
- **Des charges opérationnelles** sur les six premiers mois de 2022 qui s'élèvent à 15,5 millions d'euros en augmentation de 3,3 millions d'euros par rapport à la même période 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses externes de R&D liées à des activités plus importantes sur les études précliniques et cliniques, notamment les études BC Combo réalisées dans le cadre du contrat de collaboration avec THDB. Cette hausse est en partie compensée par la diminution des dépenses internes et

notamment des charges de personnel, en lien avec la baisse des ETP¹ sur la période concernée (-0,5 million d'euros).

- **Des charges financières** de près de 1,4 million d'euros liées essentiellement aux intérêts générés sur les emprunts (dont IPF pour 0,9 million d'euros) et aux indemnités de remboursement anticipé des emprunts dans le cadre de la vente du bâtiment (0,2 million d'euros).
- **Un bénéfice avant impôt** qui, compte tenu des éléments ci-dessus, s'élève à +4,7 millions d'euros comparé à une perte 10,6 millions d'euros l'an dernier sur la même période. La charge d'impôt de la période (0,5 million d'euros) correspond à la retenue à la source de 10% opérée sur le paiement d'étape de 5 millions de dollars reçu de THDB.
- **Une position de trésorerie** de 23,9 millions d'euros au 30 juin 2022, comparée à 15,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. L'accroissement de la trésorerie s'explique par deux évènements significatifs : d'une part la vente du bâtiment réalisée en mars 2022 et qui s'est traduite par un encaissement net de 18,9 millions d'euros, et, d'autre part par l'encaissement de 4,2 millions d'euros lié au paiement d'étape reçu de THDB. La consommation de trésorerie liée aux activités pour les six premiers mois de l'année s'élève à 10,2 millions d'euros et est supérieure à celle de l'an dernier (7,4 millions d'euros), à périmètre comparable (hors opération de financement). Cette hausse s'explique principalement par les flux financiers et notamment l'impact du remboursement des dettes.
- **Les dettes financières** à fin juin 2022 (hors impacts IFRS 16 et instruments dérivés) s'élèvent à 23,1 millions d'euros à fin juin 2022 contre 33,3 millions d'euros au 31 décembre 2021. La diminution provient essentiellement (i) du remboursement anticipé des emprunts (-4,2 millions d'euros) lié au bâtiment cédé, (ii) de la conversion des obligations « OCA 1023 » à fin juin 2022 (- 3,8 millions d'euros) et (iii) du remboursement de l'emprunt IPF (-1.9 million d'euros).
Pour respecter les engagements financiers pris auprès de ses prêteurs, et afin de renforcer sa trésorerie, Adocia a signé une lettre d'intention relative à la mise en place d'une opération de financement d'un montant de 6 millions d'euros qui pourrait intervenir au cours du quatrième trimestre 2022 et qui lui permettrait d'étendre son horizon de trésorerie jusqu'en mars 2023. Par ailleurs, la société continue d'étudier d'autres sources de financement tout en privilégiant les discussions en cours pour conclure des partenariats sur ses différents programmes.

1

1.2 Faits marquants du 1er semestre 2022

Le premier semestre 2022 a été marqué par des avancées significatives de la collaboration avec Tonghua Dongbao pour le développement des produits BC Lispro (insuline ultra-rapide) et BC Combo (combinaison d'insulines basale et prandiale). Des progrès majeurs ont aussi été réalisés à tous les niveaux de maturité du portefeuille, avec des résultats positifs de l'étude clinique de phase 2 sur M1Pram, combinaison d'une insuline prandiale (M1) et d'un analogue de l'amyline (Pramlintide) et la première preuve de concept préclinique sur AdoShell Islets pour le traitement du diabète de type 1 par thérapie cellulaire.

BIOCHAPERONE® LISPRO

Le partenaire d'Adocia en Chine, Tonghua Dongbao mène actuellement un programme pivotale de phase 3 avec BioChaperone Lispro. Le programme clinique, entièrement financé par Tonghua Dongbao, porte sur plus de 1300 patients diabétiques de type 1 et 2 recrutés dans plus de 100 centres à travers la Chine. Le premier patient a été recruté et dosé en mai 2022, ce qui a permis à Adocia de recevoir un paiement d'étape d'un montant de 5 millions de dollars. Des paiements supplémentaires à hauteur de 30 millions de dollars pourraient être déclenchés par le

¹ ETP : Equivalent Temps Plein

franchissement de futures étapes de développement de BC Lispro jusqu'à l'enregistrement du produit. L'accord de licence avec Tonghua Dongbao comprend également des redevances à deux chiffres sur les futures ventes.

BIOCHAPERONE® COMBO

1

Le 11 avril 2022, Tonghua Dongbao et Adocia ont initié 3 études cliniques en Europe (CT046 - 47 et 48) avec BioChaperone Combo. Les études se déroulent conformément au planning et les résultats sont attendus au premier trimestre 2023. Ce programme clinique vise à qualifier les insulines de Tonghua Dongbao et devrait permettre à ce dernier de déposer le dossier BC Combo à l'Agence du Médicament Chinoise (CDE) afin d'obtenir l'autorisation de démarrer un programme pivotale de phase 3 en Chine. Selon les termes de l'accord conclu avec Tonghua Dongbao, Adocia peut prétendre à des paiements d'étape pouvant atteindre 50 millions de dollars, ainsi qu'à des redevances à deux chiffres sur les ventes futures du produit en Chine et dans les autres territoires licenciés à Tonghua Dongbao.

M1PRAM

L'étude clinique de phase 2 (CT041), conduite et financée par Adocia, compare le M1Pram, combinaison d'un analogue de l'insuline (M1) et d'un analogue de l'amyline (Pramlintide), à l'insuline lispro (Humalog®, Eli Lilly) chez des personnes atteintes de diabète de type 1, s'est terminée fin du 2ème trimestre 2022. Le 21 juin 2022, Adocia a annoncé des résultats positifs : l'étude a atteint son objectif principal de perte de poids chez des personnes en surpoids atteintes de diabète de type 1. Les injections de M1Pram ont permis une perte de poids de -2,13 kg sur 4 mois par rapport à Humalog, avec une perte de poids progressive et continue toujours en cours à la fin de la période d'étude. Les deux traitements ont bien été tolérés et un bon contrôle glycémique global a été maintenu avec chacun des traitements. Un meilleur contrôle de l'appétit a aussi été exprimé dans l'enquête de satisfaction par les patients après 16 semaines de traitement (82,4% avec M1Pram vs. 43,2% avec Humalog).

Les analyses complémentaires montrent des pertes de poids plus importantes sur des sous populations ayant des indices de masse corporels supérieurs. Les patients traités avec M1Pram et ayant un IMC supérieur à 28kg/m² ont réalisé une perte de poids supérieure à 3kg, lorsque l'IMC est supérieur à 30kg/m² la perte de poids observée dépasse les 5kg.

M1Pram est la seule insuline développée à ce jour pour les personnes atteintes de diabète de type 1 qui réduit le poids et améliore le contrôle de l'appétit. Ces résultats ont été sélectionnés pour être présentés lors du prochain congrès européen du diabète, l'EASD, en septembre 2022.

BC LISPRAM

Un essai pilote mené chez le patient diabétique de type 1, en collaboration avec le Pr. Ahmad Haidar de l'Université McGill, est en cours avec pour objectifs d'évaluer les caractéristiques pharmacocinétiques, pharmacodynamiques et l'efficacité du BC LisPram (combinaison fixe des analogues d'insuline et d'amyline, lispro et pramlintide) en boucle-fermée en comparaison à l'insuline rapide (lispro) administrée en pompe. La phase clinique de l'étude est terminée et les résultats sont attendus au 4ème trimestre 2022.

THERAPIE CELLULAIRE : ADOSHELL® ISLETS

AdoShell Islets, est un biomatériau de synthèse immunoprotecteur contenant des îlots de Langerhans pour le traitement du diabète de type 1 par thérapie cellulaire. Les travaux précliniques réalisés lors du 1er semestre 2022 ont permis d'établir une première preuve de concept avec l'obtention du contrôle de la glycémie - sans injection d'insuline et sans traitement immunosuppresseur - chez le rat diabétique immunocompétent durant les 132 jours de l'étude. L'insuline sécrétée par les îlots greffés a été mesurée pendant 132 jours et aucun ralentissement de la sécrétion n'a été observé pendant toute la durée de l'étude. Au terme de l'expérience le greffon a été retiré entraînant la chute de l'insulinémie, la remontée de la glycémie et ainsi le retour de l'animal à son état diabétique. Parallèlement, les animaux du groupe témoin (rats diabétiques n'ayant pas reçu AdoShell Islets) n'ont pas réussi à contrôler leur glycémie. Une nouvelle série de rats diabétiques est actuellement en cours de traitement avec AdoShell Islets et semble confirmer ces résultats très prometteurs avec 80 jours de contrôle glycémique. AdoShell Islets sera évalué au 4ème trimestre sur un modèle de porc diabétique.

Parallèlement au développement de l'AdoShell Islets à partir de pancréas de donneurs afin de traiter prioritairement les diabètes de type 1 les plus instables, Adocia a également pour objectif de développer sa technologie à partir de

lignées cellulaires ce qui permettrait in fine de pouvoir s'affranchir de la limite du nombre de donneurs et ainsi traiter un bien plus grand nombre de patients. C'est pourquoi Adocia met actuellement en place des collaborations avec des sociétés qui développent des lignées cellulaires.

DELIVRANCE ORALE DE PEPTIDES (ADORAL®)

Les travaux précliniques réalisés lors du 1er semestre montrent qu'AdOral améliore significativement l'absorption de peptides administrés par voie orale en comparaison de la technologie de référence utilisée sur le produit Rybelsus (semaglutide oral, Novo). Ces résultats inédits sont actuellement présentés à des sociétés pharmaceutiques en vue de la mise en place de collaborations.

1

LES PROGRAMMES OBESITE

Adocia teste actuellement plusieurs combinaisons hormonales administrées en pompe chez le rongeur. L'objectif d'Adocia est d'identifier le meilleur candidat-médicament pour une administration en patch pompe. Dans le cadre de ce projet Adocia envisage la mise en place de collaborations avec des sociétés de patch-pompes désireuses d'atteindre le marché de l'obésité et son pool de plus de 600 millions de patients.

Gouvernance

Le 28 juin 2022, Bpifrance Investissement a désigné M. Olivier Martinez en tant que représentant permanent au sein du conseil d'administration d'Adocia en remplacement de M. Laurent Arthaud (étant précisé que M. Olivier Martinez était précédemment administrateur d'Adocia en nom propre). Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de modifier la composition de son comité de rémunération comme suit : Mme Ekaterina Smirnyagina présidente et M. Olivier Martinez membre.

1.3 Résultats financiers

1.3.1 Produits opérationnels

Le tableau suivant présente le détail des produits opérationnels pour chacune des périodes :

En milliers d'euros	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Chiffre d'affaires (a)	7 349	402
Contrat de recherche et de collaboration	4 896	175
Revenus des licences	2 453	227
Subvention, crédit d'impôt recherche et autres (b)	3 069	2 126
PRODUITS OPERATIONNELS (a) + (b)	10 418	2 528

Les produits opérationnels proviennent principalement des accords de collaboration et de licences ainsi que du financement public des dépenses de recherche. Au 30 juin 2022, ils s'élèvent à 10,4 millions d'euros comparé à 2,5 millions d'euros l'an dernier sur la même période.

Un **chiffre d'affaires** de 7,3 millions d'euros qui provient essentiellement des accords de licences et de collaboration signés avec la société Tonghua Dongbao (THDB). Sur le premier semestre 2022, le chiffre d'affaires intègre des revenus de licence à hauteur de 5 millions de dollars, générés à la suite du recrutement et du dosage du premier patient dans le programme de Phase 3 avec BioChaperone® Lispro mené par THDB en Chine. Le chiffre d'affaires de ce semestre reflète également à hauteur de 2,2 millions d'euros les prestations fournies par les équipes d'Adocia dans le cadre de la collaboration signée avec THDB sur le projet BioChaperone® Combo pour la conduite de trois études cliniques en Europe. Enfin, les revenus de licences intègrent également l'impact de l'application des normes IFRS 15 sur le traitement du paiement initial reçu de THDB en 2018, à la signature des contrats de licences. Ce paiement a été amorti sur la durée de développement prévue initialement au contrat et se traduit par un montant de 159 K€ en 2022, comparé à 227 K€ en 2021.

Les **autres produits opérationnels** sont constitués du Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève 3,1 millions d'euros à fin juin 2022, comparée à 2,1 millions d'euros au 30 juin 2021.

1.3.2 Les charges opérationnelles

Le tableau suivant présente le détail des charges opérationnelles par fonction pour chacune des périodes :

En milliers d'euros	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Dépenses de recherche et de développement	(12 794)	(9 188)
Frais généraux	(2 715)	(2 979)
CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES	(15 509)	(12 168)

Les **dépenses de recherche et développement** comprennent essentiellement les frais de personnel affectés à la recherche et au développement, les coûts de sous-traitance (dont études précliniques et essais cliniques), les coûts de propriété intellectuelle, les achats de matériels (réactifs et autres consommables), de produits pharmaceutiques et autres matières premières. Ces dépenses ont atteint 12,8 millions d'euros pour le premier semestre 2022, en augmentation de 3,6 millions d'euros par rapport au premier semestre 2021. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses externes de R&D liée à la hausse des activités sur les études précliniques et cliniques, notamment les études BC Combo réalisées dans le cadre du contrat de collaboration avec THDB. Ces dépenses de recherche et développement représentent 82% des charges opérationnelles au 30 juin 2022.

Les **frais administratifs et frais généraux** incluent les frais de personnel non affectés à la recherche et au développement ainsi que les coûts de prestation de services se rapportant à la gestion et au développement des

affaires commerciales de la Société, et de sa filiale aux Etats-Unis. Ils se sont élevés à 2,7 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 3 millions d'euros au 30 juin 2021. Cette baisse de 0,3 million d'euros s'explique essentiellement par la diminution des dépenses internes et notamment des charges de personnel, en lien avec la baisse des ETP sur la période concernée.

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles courantes par nature de dépenses, pour chacune des deux périodes :

En milliers d'euros	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Achats consommés	(1 143)	(688)
Charges de personnel	(5 308)	(5 771)
Paievements en actions	(82)	(108)
Charges externes	(8 551)	(4 892)
Impôts et taxes	(130)	(138)
Dotations aux amortissements et provisions	(294)	(570)
CHARGES OPERATIONNELLES	(15 509)	(12 168)

Les achats consommés de matières, produits et fournitures s'élevaient à 1,1 M€ contre 0,7 M€ au 30 juin 2021. Cette variation est liée à la hausse des activités de R&D engendrant davantage de consommation de matières.

Les charges de personnel enregistrent une diminution entre les deux périodes, passant de 5,8 M€ sur la première moitié de l'année 2021 à 5,3 M€ en 2022. Les effectifs moyens sont passés de 122 Equivalents Temps Plein (ETP) en 2021 à 109 ETP au 30 juin 2022, soit une baisse de 10%.

Le poste paiements en actions de 0,1 million d'euros au 30 juin 2022 intègre essentiellement l'impact des plans mis en place les années précédentes, aucun nouveau plan n'ayant été attribué sur le premier semestre 2022. En application de la norme IFRS 2, ces charges correspondent à la juste valeur des instruments de capitaux attribués aux dirigeants et aux salariés. Ces éléments sont sans impact sur les comptes sociaux ni sur la trésorerie de la Société.

Les charges externes comprennent principalement les coûts des études précliniques, des essais cliniques, les dépenses de sous-traitance, les coûts de propriété intellectuelle, les honoraires et les frais généraux. Ces dépenses s'élevaient à 8,6 millions d'euros au 30 juin 2022, en hausse de 3,7 millions d'euros par rapport à la même période en 2021. Cette augmentation s'explique à hauteur de :

- 3,5 millions d'euros d'augmentation des dépenses externes de R&D liée aux activités plus soutenues sur les études précliniques et cliniques, notamment en lien avec les développements réalisés sur BC Combo dans le cadre de la collaboration avec THDB,
- 0,2 million d'euros sur les dépenses internes.

Les impôts et taxes s'établissent à 0,1 million d'euros au 30 juin 2022, à un niveau stable comparé à l'an passé.

Les dotations aux amortissements et provisions s'établissent à 0,3 million d'euros au 30 juin 2022. La baisse est essentiellement liée à la vente du bâtiment qui a lieu sur la fin du premier trimestre 2022 (6 mois d'amortissement en 2021 contre 0 en 2022).

1.3.3 Eléments de bilan

En milliers d'euros, comptes consolidés, normes IAS/IFRS	30/06/2022 (6 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 926	15 163
Total actif	41 798	30 054
Capitaux propres	(4 393)	(13 815)
Dettes financières	31 552	34 479

La Société affiche une situation de trésorerie au 30 juin 2022 de 23,9 millions d'euros à comparer à 15,2 millions d'euros au 1er janvier 2022.

Les capitaux propres consolidés passent de (13,8) millions d'euros au 1^{er} janvier 2022 à (4,4) millions d'euros à fin juin 2022, l'amélioration correspond essentiellement au résultat bénéficiaire du premier semestre 2022.

Les dettes financières à fin juin 2022 s'élèvent à 31,6 millions d'euros contre 34,5 millions d'euros au 31 décembre 2021. Elles sont constituées principalement de l'emprunt obligataire de 14,5 millions d'euros souscrit auprès d'IPF Fund II en 2019, de la dette locative conformément à l'IFRS 16 dans le cadre de l'opération de « sale and lease back » (7,45 millions d'euros), des PGE contractés auprès de la BPI, HSBC, BNP et LCL pour un montant total de 7 millions d'euros et de l'emprunt obligataire convertible en actions souscrit en octobre 2021 auprès de Vester Finance (2 millions à la juste valeur selon l'IAS 32).

1

1.4 Risques et incertitudes concernant l'activité de la Société pour le deuxième semestre de l'exercice

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au paragraphe 1.4 du document d'enregistrement universel relatif aux comptes clos le 31 décembre 2021 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 21 avril 2022. Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document d'enregistrement universel disponible sur le site internet de la Société.

1.5 Relations avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en note 23 du chapitre 4.1.5.4 du document d'enregistrement universel relatif aux comptes clos le 31 décembre 2021.

02



Chapitre 2

2 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES	16
2.1 Comptes consolidés condensés	16
2.1.1 Bilan consolidé, IFRS	16
Actif IFRS	16
Passif et capitaux propres IFRS	17
2.1.2 Compte de résultat consolidé IFRS	17
2.1.3 Variation des capitaux propres IFRS	18
2.1.4 Tableau de flux de trésorerie IFRS	19
2.1.5 Analyse détaillée du BFR	19
2.2 Evènements postérieurs au 30 juin 2022	20
2.3 Faits marquants	20
2.4 Méthodes et principes comptables	22
2.4.1 Base de préparation des états financiers	22
2.4.2 Méthodes comptables	22
2.4.3 Utilisation de jugements et d'estimations	23
2.4.4 Principes de consolidation	23
2.5 Notes aux états financiers consolidés semestriels	24

2 Etats financiers semestriels condensés

2.1 Comptes consolidés condensés

2.1.1 Bilan consolidé, IFRS

Actif IFRS

En milliers d'euros	Notes	30/06/2022 (6 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Actif courant		37 329	22 084
Stocks		146	517
Clients et comptes rattachés	3	354	207
Impôts différés	2	0	
Autres actifs courants	4	12 904	6 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	23 926	15 163
Ecart d'acquisition			0
Actif non courant		4 469	1 073
Autres immobilisations incorporelles		0	3
Terrains	1	0	0
Aménagements de terrain	1	0	0
Bâtiments et constructions	1	2 141	0
Matériel de Laboratoire	1	324	325
Autres immobilisations corporelles	1	564	642
Actifs financiers		1 439	102
Actifs classés comme détenus en vue de la vente			6 897
TOTAL ACTIF		41 798	30 054

Passif et capitaux propres IFRS

En milliers d'euros	Notes	30/06/2022 (6 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Passif courant		22 878	23 754
Dettes financières court terme	7	9 485	16 194
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	7 327	3 835
Autres passifs courants	9	6 066	3 724
Passif non courant		23 313	20 115
Dettes financières long terme	7	22 067	18 285
Provisions à long terme	8	1 091	1 521
Autres passifs non courants		155	309
Capitaux propres	6	(4 393)	(13 815)
Capital social		812	727
Prime d'émission		84 279	80 562
Ecart de conversion du groupe		39	1
Réserves - part du groupe		(93 775)	(72 351)
Résultat - part du groupe		4 252	(22 754)
TOTAL PASSIF		41 798	30 054

2

2.1.2 Compte de résultat consolidé IFRS

En milliers d'euros	Notes	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Produits opérationnels		10 418	2 528
Chiffre d'affaires	11	7 349	402
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	12	3 069	2 126
Charges d'exploitation hors dotations et reprises	13-14	(15 215)	(11 598)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	15	(294)	(570)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(5 090)	(9 639)
Autres produits et charges opérationnels	1	11 199	0
RESULTAT OPERATIONNEL	10	6 108	(9 639)
Produits financiers		227	132
Charges financières		(1 605)	(1 097)
RESULTAT FINANCIER	16	(1 379)	(965)
RESULTAT AVANT IMPÔT		4 730	(10 604)
Charge d'impôt		(478)	0
RESULTAT NET		4 252	(10 604)
Résultat de base par action (€)	17	0,6	(1,5)
Résultat dilué par action (€)		0,5	(1,5)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		4 252	(10 604)
Ecart actuariel sur IFC		454	0
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		454	0
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		4 705	(10 604)

2.1.3 Variation des capitaux propres IFRS

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Montants	Primes liées au capital	Réserves	Autres éléments du résultat global (OCI)	Résultat de la période	Total Capitaux Propres
SOLDE AU 31/12/2021	7 270 956	727	80 562	(72 839)	489	(22 754)	(13 815)
Résultat de l'exercice 2022						4 252	(4 252)
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel					454		
Résultat global de la période				0	454	4 252	4 705
Ecart de conversion				38			38
Affectation du résultat 2021				(22 754)		22 754	
Augmentation de capital							
Frais d'augmentation de capital							
Conversion d'obligations en actions (OCA 1023)	851 941	85	3 546	939			
Emission d'actions gratuites et exercice d'instruments de capitaux propres (BSA/BSPCE)	1 125	0,1	(0,1)				0
Paiement fondé sur des actions				74			74
Contrat de liquidité - neutralisation des actions propres			171	(138)			33
Autres							0
Total des relations avec les actionnaires	853 066	85	3 717	(21 878)		22 754	4 678
SOLDE AU 30/06/2022	8 124 022	812	84 279	(94 679)	943	4 252	(4 393)

2.1.4 Tableau de flux de trésorerie IFRS

En milliers d'euros	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Résultat net	4 252	(10 604)
Dotation nette aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	227	520
Plus ou moins-value de cession d'actifs immobilisés (*)	(16 560)	0
Charges et produits calculés	7 410	1 559
Impôts versés	0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(4 672)	(8 524)
Coût de l'endettement financier net	(1 423)	(916)
Variation des produits constatés d'avance	3 041	(98)
Variation du BFR	(3 843)	2 759
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	(6 896)	(6 779)
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(74)	(212)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles (*)	23 320	0
Variation d'actifs financiers non courants	(1 303)	0
Cession d'actifs financiers non courants	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	21 942	(212)
Augmentation de capital	0	0
Nouveaux emprunts et avances remboursables	0	0
Remboursements d'emprunts et d'avances remboursables (*)	(6 283)	(461)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(6 283)	(461)
VARIATION DE LA TRESORIE NETTE	8 764	(7 452)
Trésorerie d'ouverture	15 163	28 114
Trésorerie de clôture	23 926	20 662

(*) Vente de l'immeuble le 28 mars 2022 avec un impact cash de 18,9 m€. Le prix de cession de 23,3 m€ a été diminué du remboursement des dettes attachées pour 4,4 m€. La valeur nette comptable de l'ensemble des actifs cédés est de 6,8M€ (soit une plus-value de cession de 16,6 m€).

2.1.5 Analyse détaillée du BFR

En milliers d'euros	Variation 2021 / 2022
Stock	(372)
Clients et comptes rattachés	147
Autres créances et avances	3 219
Charges constatées d'avance / autres créances	3 487
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 491)
Autres dettes	853
VARIATION DU BFR	3 843

Composantes de la trésorerie nette consolidée analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	4 110	4 104
Disponibilités	19 817	11 059
TRESORERIE NETTE	23 926	15 163

2.2 Evènements postérieurs au 30 juin 2022

Au cours du mois de septembre 2022, à la demande de ses prêteurs, la société a effectué un remboursement anticipé de 2M€ de capital auprès d'IPF Partners. Suite à cette opération, les ratios financiers à respecter dans le cadre des prêts octroyés ont été modifiés (Cf. note 7 Dettes Financières). Pour mémoire, IPF avait autorisé la Société à céder son actif immobilier en mars 2022 mais avait demandé en contrepartie une possibilité d'affecter une partie du prix de cession au remboursement anticipé de son prêt, et ce à hauteur de 2 millions d'euros à partir du 31 août 2022.

2.3 Faits marquants

Le premier semestre 2022 a été marqué par des avancées significatives de la collaboration avec Tonghua Dongbao pour le développement des produits BC Lispro (insuline ultra-rapide) et BC Combo (combinaison d'insulines basale et prandiale). Des progrès majeurs ont aussi été réalisés à tous les niveaux de maturité du portefeuille, avec des résultats positifs de l'étude clinique de phase 2 sur M1Pram, combinaison d'une insuline prandiale (M1) et d'un analogue de l'amyline (Pramlintide) et la première preuve de concept préclinique sur AdoShell Islets pour le traitement du diabète de type 1 par thérapie cellulaire.

BIOCHAPERONE® LISPRO

Le partenaire d'Adocia en Chine, Tonghua Dongbao mène actuellement un programme pivotale de phase 3 avec BioChaperone Lispro. Le programme clinique, entièrement financé par Tonghua Dongbao, porte sur plus de 1300 patients diabétiques de type 1 et 2 recrutés dans plus de 100 centres à travers la Chine. Le premier patient a été recruté et dosé en mai 2022, ce qui a permis à Adocia de recevoir un paiement d'étape d'un montant de 5 millions de dollars. Des paiements supplémentaires à hauteur de 30 millions de dollars pourraient être déclenchés par le franchissement de futures étapes de développement de BC Lispro jusqu'à l'enregistrement du produit. L'accord de licence avec Tonghua Dongbao comprend également des redevances à deux chiffres sur les futures ventes.

BIOCHAPERONE® COMBO

Le 11 avril 2022, Tonghua Dongbao et Adocia ont initié 3 études cliniques en Europe (CT046 - 47 et 48) avec BioChaperone Combo. Les études se déroulent conformément au planning et les résultats sont attendus au premier trimestre 2023. Ce programme clinique vise à qualifier les insulines de Tonghua Dongbao et devrait permettre à ce dernier de déposer le dossier BC Combo à l'Agence du Médicament Chinoise (CDE) afin d'obtenir l'autorisation de démarrer un programme pivotale de phase 3 en Chine. Selon les termes de l'accord conclu avec Tonghua Dongbao, Adocia peut prétendre à des paiements d'étape pouvant atteindre 50 millions de dollars, ainsi qu'à des redevances à deux chiffres sur les ventes futures du produit en Chine et dans les autres territoires licenciés à Tonghua Dongbao.

M1PRAM

L'étude clinique de phase 2 (CT041), conduite et financée par Adocia, compare le M1Pram, combinaison d'un analogue de l'insuline (M1) et d'un analogue de l'amyline (Pramlintide), à l'insuline lispro (Humalog®, Eli Lilly) chez des

personnes atteintes de diabète de type 1, s'est terminée fin du 2ème trimestre 2022. Le 21 juin 2022, Adocia a annoncé des résultats positifs : l'étude a atteint son objectif principal de perte de poids chez des personnes en surpoids atteintes de diabète de type 1. Les injections de M1Pram ont permis une perte de poids de -2,13 kg sur 4 mois par rapport à Humalog, avec une perte de poids progressive et continue toujours en cours à la fin de la période d'étude. Les deux traitements ont bien été tolérés et un bon contrôle glycémique global a été maintenu avec chacun des traitements. Un meilleur contrôle de l'appétit a aussi été exprimé dans l'enquête de satisfaction par les patients après 16 semaines de traitement (82,4% avec M1Pram vs. 43,2% avec Humalog).

Les analyses complémentaires montrent des pertes de poids plus importantes sur des sous populations ayant des indices de masse corporels supérieurs. Les patients traités avec M1Pram et ayant un IMC supérieur à 28kg/m² ont réalisé une perte de poids supérieure à 3kg, lorsque l'IMC est supérieur à 30kg/m² la perte de poids observée dépasse les 5kg.

M1Pram est la seule insuline développée à ce jour pour les personnes atteintes de diabète de type 1 qui réduit le poids et améliore le contrôle de l'appétit. Ces résultats ont été sélectionnés pour être présentés lors du prochain congrès européen du diabète, l'EASD, en septembre 2022.

2

BC LISPRAM

Un essai pilote mené chez le patient diabétique de type 1, en collaboration avec le Pr. Ahmad Haidar de l'Université McGill, est en cours avec pour objectifs d'évaluer les caractéristiques pharmacocinétiques, pharmacodynamiques et l'efficacité du BC LisPram (combinaison fixe des analogues d'insuline et d'amyline, lispro et pramlintide) en boucle-fermée en comparaison à l'insuline rapide (lispro) administrée en pompe. La phase clinique de l'étude est terminée et les résultats sont attendus au 4ème trimestre 2022.

THERAPIE CELLULAIRE : ADOSHELL® ISLETS

AdoShell Islets, est un biomatériau de synthèse immunoprotecteur contenant des îlots de Langerhans pour le traitement du diabète de type 1 par thérapie cellulaire. Les travaux précliniques réalisés lors du 1er semestre 2022 ont permis d'établir une première preuve de concept avec l'obtention du contrôle de la glycémie - sans injection d'insuline et sans traitement immunosuppresseur - chez le rat diabétique immunocompétent durant les 132 jours de l'étude. L'insuline sécrétée par les îlots greffés a été mesurée pendant 132 jours et aucun ralentissement de la sécrétion n'a été observé pendant toute la durée de l'étude. Au terme de l'expérience le greffon a été retiré entraînant la chute de l'insulinémie, la remontée de la glycémie et ainsi le retour de l'animal à son état diabétique. Parallèlement, les animaux du groupe témoin (rats diabétiques n'ayant pas reçu AdoShell Islets) n'ont pas réussi à contrôler leur glycémie. Une nouvelle série de rats diabétiques est actuellement en cours de traitement avec AdoShell Islets et semble confirmer ces résultats très prometteurs avec 80 jours de contrôle glycémique. AdoShell Islets sera évalué au 4ème trimestre sur un modèle de porc diabétique.

Parallèlement au développement de l'AdoShell Islets à partir de pancréas de donneurs afin de traiter prioritairement les diabètes de type 1 les plus instables, Adocia a également pour objectif de développer sa technologie à partir de lignées cellulaires ce qui permettrait in fine de pouvoir s'affranchir de la limite du nombre de donneurs et ainsi traiter un bien plus grand nombre de patients. C'est pourquoi Adocia met actuellement en place des collaborations avec des sociétés qui développent des lignées cellulaires.

DELIVRANCE ORALE DE PEPTIDES (ADORAL®)

Les travaux précliniques réalisés lors du 1er semestre montrent qu'AdOral améliore significativement l'absorption de peptides administrés par voie orale en comparaison de la technologie de référence utilisée sur le produit Rybelsus (semaglutide oral, Novo). Ces résultats inédits sont actuellement présentés à des sociétés pharmaceutiques en vue de la mise en place de collaborations.

LES PROGRAMMES OBESITE

Adocia teste actuellement plusieurs combinaisons hormonales administrées en pompe chez le rongeur. L'objectif d'Adocia est d'identifier le meilleur candidat-médicament pour une administration en patch pompe. Dans le cadre de

ce projet Adocia envisage la mise en place de collaborations avec des sociétés de patch-pompes désireuses d'atteindre le marché de l'obésité et son pool de plus de 600 millions de patients.

Gouvernance

Le 28 juin 2022, Bpifrance Investissement a désigné M. Olivier Martinez en tant que représentant permanent au sein du conseil d'administration d'Adocia en remplacement de M. Laurent Arthaud (étant précisé que M. Olivier Martinez était précédemment administrateur d'Adocia en nom propre). Le conseil d'administration a par ailleurs décidé de modifier la composition de son comité de rémunération comme suit : Mme Ekaterina Smirnyagina présidente et M. Olivier Martinez membre.

2

2.4 Méthodes et principes comptables

2.4.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés du premier semestre 2022, arrêtés par le conseil d'administration du 16 septembre 2022 ont été préparés en conformité avec la norme internationale IAS34, « Information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués aux comptes consolidés semestriels condensés au 30 juin 2022 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2021 tels que décrits dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 et présentés au paragraphe 4.1.6. du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2022.

Au cours du mois de septembre 2022, à la demande de ses prêteurs, la société a effectué un remboursement anticipé de 2M€ de capital auprès d'IPF Partners. Suite à cette opération, les ratios financiers à respecter dans le cadre des prêts octroyés ont été modifiés (Cf. note 7 Dettes financières).

Pour respecter les engagements financiers pris auprès de ses prêteurs, compte tenu d'une situation de trésorerie de M€ 23,9 au 30 juin 2022 et de la signature d'une lettre d'intention relative à la mise en place d'une opération de financement d'un montant de 6M€ à intervenir au cours du quatrième trimestre 2022, la société devra (i) avoir mobilisé son crédit d'impôt recherche 2022 au plus tard courant février 2023 et (ii) avoir conclu un contrat de partenariat relatif à ses produits en développement ou une opération de levée de fonds avant la fin du premier trimestre 2023.

Au regard des éléments actuellement à sa disposition, le management est confiant dans la réalisation de ces opérations.

Ainsi, l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue.

2.4.2 Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2022 :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2022

- Amendements à IAS 16 – immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue, publiés par l'IASB en mai 2020 ;
- Améliorations annuelles des normes – 2018-2020 (amendements aux normes IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41 publiés par l'IASB en mai 2020) ;
- Amendements à IAS 37 – contrats déficitaires – coûts d'exécution du contrat, publiés par l'IASB en mai 2020.

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Normes, amendements de normes et interprétations non encore adoptés par la Société

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations significatifs, adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui est en vigueur après le 30 juin 2022.

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB, qui rentreront en vigueur postérieurement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, et dont le processus d'adoption par l'Union Européenne est en cours sont présentés ci-après :

- Amendements à IAS 1 – classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, publiés par l'IASB en janvier et juillet 2020 (a),
- Amendements à IAS 1 – informations à fournir sur les méthodes comptables, publiés par IASB en février 2021 (a),
- Amendements à IAS 8 – définition des estimations comptables, publiés par l'IASB en février 2021 (a),
- Amendements à IAS 12 – impôts différés liés aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (a),
- IFRS 17 – contrat d'assurance (a),
- Amendements à IFRS 17- Contrats d'assurance : Application initiale des normes IFRS17 et IFRS9 - informations comparatives (a)

(a) applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Société est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

2.4.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2021. Ces hypothèses relèvent notamment d'IFRS 16 (opération de « sale and lease back »), d'IFRS 2 (« paiement fondé sur des actions ») et d'IFRS 15 (« Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ») et des IAS 32 & IFRS 9 (traitement des obligations convertibles en actions).

2.4.4 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont Adocia détient directement ou indirectement le contrôle. Le contrôle est apprécié, conformément à IFRS 10, sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements variables et le lien entre pouvoir et ces rendements.

En mars 2015, la Société a créé une filiale dénommée Adocia Inc. détenue à 100% et consolidée à fin juin 2022 par intégration globale.

L'entrée de la filiale Adocia Inc. dans le périmètre de consolidation est effective à la date de création. Ses produits et charges sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de création.

Toutes les transactions entre la filiale Adocia Inc. et la Société ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Les états financiers de la Société sont établis en euros qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société mère et de sa filiale.

La méthode utilisée par la Société est celle du taux de clôture. Elle consiste ainsi à convertir les postes du bilan au taux de clôture et les éléments du résultat au taux moyen de l'exercice ; les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

2

2.5 Notes aux états financiers consolidés semestriels

NOTE 1	Immobilisations corporelles
NOTE 2	Compléments d'information relatifs aux impôts différés
NOTE 3	Créances clients
NOTE 4	Autres actifs courants
NOTE 5	Classement et juste valeur des actifs financiers
NOTE 6	Capitaux propres
NOTE 7	Dettes financières
NOTE 8	Provisions
NOTE 9	Fournisseurs et autres passifs courants
NOTE 10	Résultat opérationnel
NOTE 11	Chiffre d'affaires
NOTE 12	Autres revenus
NOTE 13	Autres achats et charges externes
NOTE 14	Charges de personnel
NOTE 15	Amortissements et pertes de valeur
NOTE 16	Résultat financier
NOTE 17	Résultat par action
NOTE 18	Parties liées et rémunération des mandataires sociaux
NOTE 19	Engagements hors bilan

NOTE 1 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2021	Acquisition / Dotation	Cession / Reprise	30/06/2022
Terrain	(0)			(0)
Aménagement de terrain	0			0
Construction (droit utilisation IFRS 16 lease back)	(0)	2 189		2 188
Matériel de laboratoire	3 771	71	(9)	3 834
Agencement et installations	665	0	0	665
Mobilier Matériel de bureau	1 630	3	0	1 633
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	9 917		(9 917)	0
VALEUR COMPTABLE BRUTE	15 983	2 263	(9 926)	8 320
Terrain	0			0
Aménagement de terrain	0	0		0
Construction (droit utilisation IFRS 16 lease back)	(0)	47		47
Matériel de laboratoire	3 447	72	(9)	3 510
Agencement et installations	201	109	(75)	235
Mobilier Matériel de bureau	1 447	48		1 495
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3 019		(3 019)	0
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	8 114	276	(3 103)	5 287
Terrain	(0)	0	0	(0)
Aménagement de terrain	0	0	0	0
Construction (droit utilisation IFRS 16 lease back)	0	2 141	0	2 141
Matériel de laboratoire	325	(1)	0	324
Agencement et installations	462	(109)	75	427
Mobilier Matériel de bureau	181	(44)	0	136
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	6 897	0	(6 897)	0
VALEUR COMPTABLE NETTE	7 864	1 987	(6 822)	3 029

Les immobilisations corporelles nettes diminuent de 4,8 millions d'euros entre décembre 2021 et juin 2022.

Dans un contexte immobilier favorable, Adocia a procédé le 28 mars 2022 à une opération de cession-bail (ou sale and leaseback) sur les locaux de son siège du 115 rue Lacassagne (Lyon). La vente du bâtiment pour un montant de 23,3 millions dans le cadre d'une opération de cession-bail a permis à Adocia de soutenir sa croissance tout en sécurisant son occupation sur son site historique. En effet, il s'agit d'un contrat de location portant sur une longue durée de 12 ans ferme (renouvelable pour une période de 9 ans) sans option d'achat. La cession du bâtiment s'est traduite par un encaissement net de 18,9 millions d'euros (après remboursement des emprunts).

Au 31 décembre 2021, conformément à la norme IFRS 5, la valeur nette comptable des actifs (6,9 M€) avait été reclassée comme « détenue en vue de la vente » parmi les éléments courants, dans une sous-rubrique distincte. Suite à la vente réalisée en mars 2022, ces actifs ont été intégralement sortis.

Application de la norme IFRS 16 pour l'opération de sale and leaseback

La cession étant bien une vente au sens de l'IFRS 15 (cession du bien immobilier en pleine propriété et absence de clause d'option ou d'engagement de rachat), les dispositions spécifiques d'IFRS 16 en matière de « sale and leaseback » s'appliquent.

Dans un premier temps, il a été déterminée la valeur de la dette locative. Cette dernière s'élève à 7,6 millions d'euros au 28 mars 2022 et correspond à l'actualisation sur 12 ans des loyers en adoptant un taux d'actualisation de 10% par an, soit un rapport de 32% entre la dette de loyer et le prix de cession (23,3 millions d'euros).

La dette de loyer sera ensuite amortie selon un échéancier IFRS 16 sur les douze années du contrat de location.

Les intérêts courus sur la dette de loyer s'élevaient à 175 milliers d'euros au 30 juin 2022.

En outre, et toujours en application d'IFRS 16, une évaluation du **droit d'utilisation** du nouveau contrat de location a été effectuée. Le droit d'utilisation est représentatif de la **quote-part de la valeur du bien dont Adocia conserve le contrôle** à travers son contrat de location. En date d'opération, le droit d'utilisation est donc évalué à 2,2 millions d'euros (32 % de la valeur nette comptable des immobilisations cédées).

Le droit d'utilisation sera également amorti au *pro rata temporis* sur la durée du contrat (12 ans), à hauteur de 47 K€ au 30 juin 2022.

La plus-value de cession a été comptabilisée à hauteur de 11,2 M€ constitutive des droits transférés à l'acquéreur-bailleur.

Au 28 mars 2022, la plus-value de cession est comptabilisée **en autres produits opérationnels** (non courant).

Les retraitements IFRS 16 au 30 juin 2022 impliquent notamment la prise en compte des impacts résultat net (neutralisation des loyers, constatation de dotations aux amortissements et de charges d'intérêts). Pour mémoire, le loyer annuel fixe est de 1 million d'euros.

NOTE 2 Compléments d'information relatifs aux impôts différés

La Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber son déficit cumulé. Dès lors, aucun actif d'impôt différé relatif à ces déficits n'a été reconnu.

Pour rappel, le montant des déficits fiscaux reportable au 30 juin 2022, s'élève à 190,7 millions d'euros. Ce report déficitaire n'est pas limité dans le temps.

NOTE 3 Créances clients

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Créances clients brutes	354	207
Dépréciation		
VALEUR NETTE TOTALE	354	207

NOTE 4 Autres actifs courants

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Crédit d'impôt recherche	7 680	4 611
Créances de TVA	796	542
Fournisseurs débiteurs	369	496
Charges constatées d'avance	3 987	500
Divers	72	49
VALEUR NETTE TOTALE	12 904	6 197

L'intégralité des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Elle comptabilise ainsi en créance en fin de période le montant du crédit d'impôt calculé sur les dépenses éligibles de la période en cours. Au 30 juin 2022, la créance de Crédit d'Impôt Recherche (CIR), calculée sur les dépenses de recherche et développement encourues au premier semestre 2022, s'élève à 3,1 millions d'euros. Le CIR 2021, d'un montant de 4,6 millions d'euros, n'a pas encore été encaissé sur 2022.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des dépenses courantes. La hausse du poste s'explique principalement par le lancement d'études cliniques sur le projet BC Combo dans le cadre de la collaboration avec THDB.

Le poste « Divers » comprend les créances sociales et autres créditeurs divers.

Note 5 Classement et juste valeur des actifs financiers

Les seuls actifs financiers à la juste valeur sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, composés de FCP, comptes à terme cotés sur un marché actif et compte rémunéré : ils constituent ainsi des actifs financiers à la juste valeur de niveau 1.

Note 6 Capitaux propres

Capital social

La Société a été créée le 22 décembre 2005. Le capital de l'intégralité des actions émises a été libéré. La Société détient des actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité.

Suite à l'introduction en bourse, les actions de préférence ont été converties en actions ordinaires et les BSA Ratchet sont devenus caduques. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital de la Société sur la période.

	Nombre d'actions (*)	dont actions ordinaires	dont actions de préférence - cat. A	dont actions de préférence - cat. B	Nominal (Euros)
AU 30 Juin 2019	6 939 319	6 939 319	0	0	693 932
25/09/2019 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
03/10/2019 - Emission d'actions gratuites	5 000	5 000			500
05/12/2019 - Emission d'actions gratuites	2 900	2 900			290
13/12/2019 - Emission d'actions gratuites	6 375	6 375			638
14/12/2019 - Emission d'actions gratuites	2 375	2 375			238
16/12/2019 - Emission d'actions gratuites	2 700	2 700			270
08/02/2020 - Emission d'actions gratuites	225	225			23
15/03/2020 - Emission d'actions gratuites	2 000	2 000			200
17/05/2020 - Emission d'actions gratuites	12 760	12 760			1 276
17/05/2020 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
25/09/2020 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
03/10/2020 - Emission d'actions gratuites	900	900			90
05/12/2020 - Emission d'actions gratuites	2 675	2 675			268
10/12/2020 - Emission d'actions gratuites	29 450	29 450			2 945
10/12/2020 - Emission d'actions gratuites	1 825	1 825			183
13/12/2020 - Emission d'actions gratuites	5 775	5 775			578
14/12/2020 - Emission d'actions gratuites	2 150	2 150			215
08/02/2021 - Emission d'actions gratuites	225	225			23
15/03/2021 - Emission d'actions gratuites	900	900			90
30/09/2021 - Emission d'actions gratuites	2 900	2 900			290
30/09/2021 - Emission d'actions gratuites	675	675			68
30/09/2021 - Emission d'actions gratuites	1 400	1 400			140
23/07/2021 - Exercice de BSPCE	2 800	2 800			280
27/10/2021 - Augmentation capital via placement privé	107 992	107 992			10 799
28/10/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	14 303	14 303			1 430
03/11/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	23 256	23 256			2 326
08/11/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	31 980	31 980			3 198
30/11/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	17 241	17 241			1 724

16/12/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	12 212	12 212			1 221
20/12/2021 - Emission d'actions suite conversion OCA	8 231	8 231			823
27/12/2020 - Emission d'actions suite conversion OCA	16 737	16 737			1 674
31/12/2021 - Emission d'actions gratuites	9 475	9 475			948
04/01/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	33 472	33 472			3 347
21/01/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	1 378	1 378			138
27/01/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	21 084	21 084			2 108
04/02/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	18 433	18 433			1 843
08/02/2022 - Emission d'actions gratuites	225	225			23
17/02/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	10 768	10 768			1 077
21/02/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	3 076	3 076			308
01/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	19 012	19 012			1 901
07/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	5 385	5 385			539
08/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	38 167	38 167			3 817
09/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	38 167	38 167			3 817
11/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	61 069	61 069			6 107
12/03/2022 - Emission d'actions gratuites	900	900			90
14/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	157 760	157 760			15 776
21/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	58 035	58 035			5 804
24/03/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	70 064	70 064			7 006
07/04/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	16 460	16 460			1 646
21/04/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	28 103	28 103			2 810
06/05/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	28 777	28 777			2 878
16/05/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	29 197	29 197			2 920
18/05/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	92 457	92 457			9 246
30/05/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	57 417	57 417			5 742
21/06/2022 - Emission d'actions suite conversion OCA	63 660	63 660			6 366
AU 30 JUIN 2022	8 124 022	8 124 022	0	0	812 402

Bons de souscription d'actions

Des options sur actions ont été attribuées (i) à certains salariés et dirigeants sous forme de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE ») et sous forme de stock-options (« SO ») (ii) à deux administrateurs indépendants du conseil d'administration sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA ») (iii) à des consultants scientifiques sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA ») (iv) à la société IPF dans le cadre du financement obligataire émis en octobre 2019 et dans le cadre du réaménagement de la dette en juillet 2020.

Les principales caractéristiques de ces plans de rémunération en actions sont détaillées dans le paragraphe 4.3.3.7 du document d'enregistrement universel 2021.

L'émission des 6.568.422 obligations convertibles et le traitement en juste valeur des conversions en action d'obligations convertibles (Obligations OCA1023) sont également détaillés dans le chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2021.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de cinq ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'État à long terme.

D'une manière générale, le coût des services rendus est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits conformément à IFRS 2. Le produit constaté selon IFRS 2, relative aux plans d'options sur actions, s'est élevé à 0,01 million d'euros en 2022.

Les BSA accordés à IPF sont traités différemment puisqu'ils font partie intégrante du financement de 15 millions d'euros dont a bénéficié la Société. Le coût des BSA à la date de leur attribution a été intégré au calcul du coût amorti de la dette, conformément à IAS 32. La réévaluation, à la date de clôture des états financiers, de la juste valeur des BSA impacte le résultat financier de la période. Pour mémoire, le prix d'exercice des BSA est fixé contractuellement à 8,57 euros. Il peut toutefois être revu à la baisse dans le cas d'une nouvelle émission d'actions à un prix inférieur. Les BSA émis se dénoueront donc par l'échange d'un nombre variable d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie (1 125 000 euros par tranche) et sont qualifiés, conformément à IAS 32, de dérivés passifs. En juillet 2020, la Société a obtenu un réaménagement de la dette avec un nouveau différé de paiement des échéances de 12 mois supplémentaires, les dates des échéances finales des deux tranches restant inchangées. En contrepartie de cet aménagement, le conseil d'administration de la Société a attribué à titre gratuit au profit du fonds IPF Fund II SCA SICAV FIAR un nombre total de 35 005 bons de souscription d'actions (BSA), selon des termes et conditions similaires à ceux des BSA attribués à IPF Fund II SCA SICAV FIAR au titre du contrat principal, avec un prix d'exercice des BSA à 7,70 euros. La juste valeur des BSA a été comptabilisée en P&L au 30/06/2022.

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des plans de paiement donnant droit à des options sur actions :

Nature du plan	Bénéficiaires	Conditions de performance	Période d'acquisition des options	Prix d'exercice (euros)
BSPCE 2013 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	5,76
BSPCE 2013 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	5,76
BSA 2013	Administrateurs indépendants	Non	jusqu'au 1er janvier 2016	5,88
BSPCE 2014 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2018	34,99
BSPCE 2014 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2019	34,99
BSPCE 2014	Salariés et Dirigeants	Oui	dès réalisation des conditions de performance	34,99
SO 2015 N°1	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2019	55,64
SO 2015 N°2	Salariés	Non	jusqu'au 1er janvier 2020	71,12
BSPCE 2015	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	74,60
BSPCE 2016	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	61,73
BSA 2017	Consultant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	20,65
SO 2017 N°1	Salarié	Non	jusqu'au 1er janvier 2020	18,00
SO 2017 N°2	Salarié	Non	jusqu'au 1er janvier 2021	19,00
BSPCE 2017	Dirigeant	Oui	dès réalisation des conditions de performance	16,00
SO 2018	Salariés	Non	jusqu'au 2 mai 2022	17,00
BSA IPF 2019 - Tranche A	IPF Partners	Non	immédiate au 11 octobre 2019	8,57
BSA IPF 2019 - Tranche B	IPF Partners	Non	immédiate au 10 décembre 2019	8,57
SO 2019	Salariés	Non	jusqu'au 10 décembre 2021	8,00
BSA IPF 2020	IPF Partners	Non	immédiate au 20 juillet 2020	7,70
BSA 2021	Administrateurs indépendants	Non	jusqu'au 19 mai 2024	8,93
OCA 2021	Vester Finance	Non	immédiate au 26 octobre 2021	0,12

Les quantités d'options attribuées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nature du plan	Options émises	Options caduques	Options exercées	Options exerçables	Options non exerçables	Valorisation initiale (en milliers d'euros)
BSPCE 2013 N°1	28 000		7 700	20 300		107
BSPCE 2013 N°2	22 400	2 100	700	19 600		85
BSA 2013	20 000			20 000		69
BSPCE 2014 N°1	14 000	8 400		5 600		429

Etats financiers semestriels condensés

BSPCE 2014 N°2	5 600	5 600				172
BSPCE 2014	100 000	35 000		65 000		3 063
SO 2015 N°1	20 000	20 000				732
SO 2015 N°2	4 000	4 000				201
BSPCE 2015	40 000			40 000		2 220
BSPCE 2016	40 000	16 000		24 000		1 238
BSA 2017	40 000			15 000	25 000	307
SO 2017 N°1	13 000	13 000				375
SO 2017 N°2	40 000	39 909	91			375
BSPCE 2017	150 000	100 000		50 000		579
SO 2018	23 000	3 000		16 000	4 000	217
BSA IPF 2019 - Tranche A (*)	131 271			131 271		478
BSA IPF 2019 - Tranche B (*)	131 271			131 271		442
SO 2019	2 000	1 000		1 000		8
BSA IPF 2020	35 005			35 005		128
BSA 2021	10 215				10 215	91
OCA 2021	6 568 422		4 744 500	1 823 922		6 322
TOTAL	7 438 184	248 009	4 752 991	2 397 969	39 215	17 637

Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées à certains salariés et/ou dirigeants de la Société depuis 2008. Les quantités attribuées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nom du plan	Attributions initiales	Attributions caduques	Attributions définitives	Attributions en cours
Plan 2008 N°1	42 000	2 100	39 900	
Plan 2008 N°2	5 600		5 600	
Plan 2009	5 600		5 600	
Plan 2010 N°1	5 600		5 600	
Plan 2010 N°1	5 600		5 600	
Plan 2015 N°1 - 10 ans	39 150	2 860	36 290	
Plan 2015 N°2.1	5 000		5 000	
Plan 2015 N°2.2	12 600	1 800	10 800	
Plan 2015 Dirigeant	5 000		5 000	
Plan 2016 Dirigeant	20 000	8 000	12 000	
Plan 2016 N°2	40 000	3 525	36 475	
Plan 2017	9 500	900	8 600	
Plan 2018 N°1	2 700	1 350	1 350	
Plan 2018 N°2	19 050	2 290	16 760	
Plan 2018 N°3	5 600	2 800	2 800	
Plan 2018 N°4	5 600		4 200	1 400
Plan 2018 N°5	11 600	1 450	8 025	2 125
Plan 2019 N°1	3 600	2 700	900	
Plan 2019 N°2	33 300	3 850	29 450	

Plan 2019 N°3	7 300	975	3 325	3 000
Plan 2020 N°1	9 600	6 000	1 800	1 800
Plan 2020 N°2	11 600		2 900	8 700
Plan 2020 N°3	2 700	675	675	1 350
Plan 2020 N°4	4 800		1 200	3 600
Plan 2020 N°5	22 000	2 000	2 625	17 375
Plan 2021 N°1	5 700	900		4 800
TOTAL	340 800	44 175	252 475	44 150

Les mouvements sur les actions gratuites s'analysent comme suit :

En nombre d'actions	Exercice 2022 (6 mois)	Exercice 2021 (12 mois)
Attributions en cours au 1er janvier	47 175	63 400
Nouvelles attributions	0	5 700
Attributions devenues définitives	1 125	15 350
Attributions devenues caduques	1 900	6 575
ATTRIBUTIONS EN COURS EN FIN DE PERIODE	44 150	47 175

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 0,1 million d'euros sur le premier semestre 2022.

Dividendes

Il n'y a eu aucune décision de distribution de dividendes au cours du premier semestre 2022.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Adocia a conclu un contrat de liquidité avec Kepler Capital Market le 19 mai 2014 suite à la résiliation d'un précédent contrat confié à DSF Markets. Adocia a alloué à ce nouveau contrat 15 026 titres Adocia et 300 000 euros en espèces.

Conformément aux termes du contrat de liquidité, la Société a décidé le 10 février 2015 de procéder à une reprise partielle des moyens affectés à ce contrat à hauteur d'un montant de 700 000 euros. Les moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets S.A ont été augmentés de 200 000 euros le 10 septembre 2015, puis de 250 000 euros le 12 février 2018.

Au cours du premier semestre 2022, le programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation et de liquidité des titres de la Société.

Au 30 juin 2022, la Société détenait dans le cadre de ce contrat 32 721 actions ainsi que 98 519,91 euros au crédit du compte de liquidité.

Note 7 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les emprunts bancaires et obligataires ainsi que des avances remboursables.

Un emprunt obligataire a été contracté en octobre 2021. Le 26 octobre 2021, la Société a procédé à l'émission de 6.568.422 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale d'un euro l'une (les « OC ») pour un montant total de 6 millions d'euros nets souscrites par Vester Finance et deux autres investisseurs européens.

Ces OC ont été émises à un prix égal à 95% de leur valeur nominale. Les OC ne porteront pas intérêt et pourront être converties en actions ordinaires à la demande de leurs porteurs, à tout moment et à un prix de souscription par action (le « Prix de Conversion ») égal au montant le plus bas entre (i) 11,87 euros et (ii) 93% du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 15 jours précédant chaque demande de conversion, dans le respect de la limite fixée par l'Assemblée Générale, à savoir 80% de la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la demande de conversion.

Les OC pourront également être converties ou remboursées (en numéraire ou en obligations convertibles) à la demande de leur porteur en cas de survenance d'un cas de défaut.

Dans l'hypothèse où les OC n'auraient pas été intégralement converties et/ou remboursées à l'issue de la durée initialement prévue de 24 mois (prorogeable sous certaines conditions), elles seront intégralement remboursées par la Société à hauteur de 100% de leur valeur nominale.

Au 30 juin 2022, une grande partie de ces obligations a été convertie (4 744 500 obligations soit 72 % du montant total émis) et ont donné lieu à l'émission de 975.901 actions. Le solde des obligations a été porté en dettes et évalué à la juste valeur par le résultat dans son ensemble conformément aux normes IFRS 9 et IAS 32.

L'emprunt obligataire comprend une prime de 5 %, soit 315.790 euros et des frais fixe de 4% soit 252.632 euros. Cet emprunt qui a fait l'objet d'un contrat, a une durée de 24 mois.

La valorisation de ces OCA, à la date de souscription et de clôture des comptes a été confiée à un actuaire indépendant. Les obligations convertibles ne portant pas de taux d'intérêts, elles sont similaires à une option d'achat d'actions à prix d'exercice variable. Afin de refléter les caractéristiques des OCA (prix de conversion variable, dépendant du cours de l'action lors des conversions), notre actuaire a mis en œuvre une approche « Monte Carlo ».

Sur la base de cette approche, la juste valeur des OCA ressort à 2 millions d'euros au 30.06.2022.

Des emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour 5,5 millions d'euros, afin de financer l'acquisition du bâtiment dans lequel se situent le centre de recherche et le siège social de la Société. Une enveloppe complémentaire de 0,3 million d'euros a été débloquée en 2017. Entre mars et mai 2019, la Société a contracté un emprunt de 1,2 million d'euros pour financer l'aménagement de deux plateaux de 450 m² destinés au service d'analyse, l'un composé de bureaux, l'autre de laboratoires.

Ces emprunts ont été remboursés en intégralité dans le cadre de la vente du bâtiment qui a eu lieu le 28 mars 2022 (cf. note 1 du présent document).

La Société a également souscrit **un emprunt obligataire**, avec des bons de souscription (BSA) rattachés, d'un montant total de 15 millions d'euros auprès d'IPF Partners, via deux tranches de 7,5 millions d'euros chacune, respectivement les 11 octobre 2019 et 10 décembre 2019. Le prix d'exercice des BSA est fixé contractuellement à 8,57 euros. Il peut toutefois être revu à la baisse dans le cas d'une nouvelle émission d'actions à un prix inférieur. En juillet 2020, la Société a obtenu un réaménagement de la dette auprès d'IPF Partners. En contrepartie de cet aménagement, le conseil d'administration de la Société a attribué à titre gratuit au profit du fonds IPF Fund des BSA, selon des termes et conditions similaires à ceux des BSA attribués au titre du contrat principal, avec un prix d'exercice des BSA à 7,70 euros.

La valorisation de ces BSA, à la date de souscription a été confiée à un actuaire indépendant. Compte tenu de cette valorisation et des frais engagés par la Société en lien direct avec cet emprunt obligataire, un calcul de taux d'intérêt effectif (TIE) a été réalisé et sera utilisé, à chaque clôture comptable, pour actualiser le montant de la dette reconnue dans les comptes consolidés de la Société.

Aux termes du prêt obtenu auprès d'IPF Partners et suite à son réaménagement en juillet 2020, la Société s'est notamment engagée à respecter les obligations suivantes :

- ne pas contracter de nouvel endettement (au-delà d'un seuil par type d'endettement et d'un plafond global de 6,5 millions d'euros d'endettement),
- ne pas consentir de nouvelle sûreté ou garantie,
- maintenir une position de trésorerie minimum équivalente à dix millions d'euros,
- disposer d'un montant de trésorerie permettant de couvrir 6 mois de flux de trésorerie d'exploitation (Operating Cash Flow) incluant le service de la dette (cash covenant),
- ne pas changer de manière substantielle d'activité,
- ne pas procéder à des cessions d'actifs autrement que dans le cours normal des affaires, à des acquisitions ou à des créations de joint-ventures sans l'accord préalable d'IPF Fund II,
- respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui sont applicables à la Société.

IPF autorise la Société à céder son actif immobilier mais demande en contrepartie une possibilité d'affecter une partie du prix de cession au remboursement anticipé de son prêt, et ce à hauteur de 2 millions d'euros à partir du 31 août 2022. Fin août 2022, IPF a exercé son option et demandé le remboursement anticipé de 2 millions d'euros.

Le non-respect de ces engagements, auxquels il ne serait pas remédié dans les 10 jours ouvrés de la survenance ou de leur notification par IPF Fund II (ou immédiatement en ce qui concerne un non-respect du *cash covenant*) pourrait conduire IPF Fund II à déclarer l'exigibilité anticipée du prêt et à procéder à la mise en œuvre des suretés décrites ci-dessus.

Au 30 juin 2022, le Groupe était en conformité avec les engagements décrits ci-dessus.

En août 2020, Adocia a obtenu un prêt de 7 millions d'euros souscrit auprès de BNP, HSBC, LCL et Bpifrance sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Ces prêts ne font l'objet d'aucun paiement pendant la première année. En juin 2021, la Société a opté pour le différé d'un an complémentaire, les premiers remboursements en capital étant prévus en novembre 2022 avec une maturité inchangée à août 2026.

Enfin, conformément à l'IFRS 16, une dette locative de 7,5 millions d'euros a été comptabilisée dans le cadre de l'opération de « Sale and Lease Back » réalisée en mars 2022 (cf. note 1 du présent document). Cette dette correspond à l'actualisation sur 12 ans des loyers prévus au contrat en adoptant un taux d'actualisation de 10%. Au 30 juin 2022, le capital restant dû s'élève à 7,3 millions et les intérêts courus à payer au titre de la période s'élèvent à 0,18 million d'euros soit une dette totale de 7,45 millions d'euros.

Fin juin 2022, le montant des dettes financières s'élève à 31,6 millions d'euros dont 22 millions d'euros à long terme.

A fin juin 2022, la classification en courant et non courant est la suivante :

En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total 30/06/2022	Total 31/12/2021
Avances remboursables	520	0	520	520
Emprunts bancaires	0	0	0	4 429
PGE	1 307	5 742	7 049	7 055
Emprunt IPF	4 116	9 400	13 516	14 940
Juste valeur des BSA accordés à IPF	989		989	1 156
Juste valeur des OCA 1023	2 000		2 000	6 322
Dette Lease Back (IFRS 16)	529	6 925	7 453	0
Autres dettes financières	25	0	25	57
TOTAL DETTES FINANCIERES	9 485	22 067	31 552	34 479

Ci-après, le détail des variations en normes IFRS de la juste valeur des OCA1023 sur le premier semestre 2022 :

Juste Valeur à date de Souscription (26/10/2021)	7 455
Conversions d'actions	(1 101)
Autres variations (inclus variation JV)	(32)
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2021	6 322
Conversions d'actions	(4 263)
Autres variations (inclus variation JV)	(59)
VALEUR AU 30 JUIN 2022	2 000

Ci-après, le détail des octrois et remboursements d'avances pour l'exercice 2022 :

<i>En milliers d'euros</i>	Montant	Coût historique
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2021		
Part à long terme		
Part à court terme	520	
Octroi de l'exercice		
Remboursement de l'exercice		
Actualisation sur octroi de l'exercice		
Charges financières		
VALEUR AU 30 Juin 2022	520	0
Part à long terme	0	
Part à court terme	520	

<i>(*) en milliers d'euros</i>	31/12/2021	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avance Insuline (2012)	520	520		
TOTAL	520	520		

En 2015, la Société a fait le constat de fin de programme et a procédé aux remboursements prévus en cas d'échec commercial du programme sur l'année 2017 et sur l'année 2018. Une expertise mandatée par BpiFrance a été réalisée en 2020 et devrait permettre de clôturer ce dossier sur les prochains mois.

Note 8 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Avantages au personnel	Autres provisions LT	Provisions pour risques et charges - part à moins d'un an	TOTAL
VALEUR AU 31 DECEMBRE 2021	1 444	0	78	1 521
Dotations	101			101
Reprise avec utilisation			(78)	(78)
Reprises sans utilisation	(454)			(454)
VALEUR AU 30 JUIN 2022	1 091	0	0	1 091

Les provisions sont constituées principalement de la provision pour indemnités de départ à la retraite. Elle a été estimée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective 176. Cette provision a diminué sur les six premiers mois de 2022 à hauteur de 0,3 million d'euros. Cette diminution principalement due à l'impact de changement de taux d'actualisation (3,2% au 30/06/2022 contre 1% retenu lors de l'évaluation de fin d'année 2021).

Note 9 Fournisseurs et autres passifs courants

Les passifs courants de la Société s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs	7 327	3 835
Comptes auxiliaires fournisseurs	3 764	1 092
Factures non parvenues	3 562	2 743
Autres passifs courants	6 066	3 724
Dettes fiscales et sociales	2 393	3 314
Autres dettes	105	37
Produits constatés d'avance	3 568	373
TOTAL PASSIFS COURANTS D'EXPLOITATION	13 393	7 560

L'intégralité des dettes fournisseurs et des autres passifs courants a une échéance à moins d'un an.

Le poste « dettes fiscales et sociales » comprend les rémunérations dues, les dettes auprès des organismes sociaux et autres dettes fiscales et sociales.

Les passifs courants d'exploitation s'élèvent à 13,3 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 7,6 millions par rapport au 31 décembre 2021.

Les dépenses relatives aux « fournisseurs factures non parvenues » se rapportent à des dépenses courantes. La hausse des dettes fournisseurs et des produits constatés d'avance est liée principalement aux études cliniques BC Combo (refacturations THDB dans le cadre du contrat de collaboration).

Note 10 Résultat opérationnel

En milliers d'euros	Notes	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Produits opérationnels		10 418	2 528
Contrats de recherche et revenus de licences	11	7 349	402
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	12	3 069	2 126
Charges opérationnelles		(15 509)	(12 168)
Achats consommés		(1 143)	(688)
Charges de personnel	14	(5 391)	(5 880)
Charges externes	13	(8 551)	(4 892)
Impôts et taxes		(130)	(138)
Dotations aux amortissements & provisions	15	(294)	(570)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(5 090)	(9 639)
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	11 199	
RESULTAT OPERATIONNEL		6 108	(9 639)

Répartition des charges par destination :

En milliers d'euros	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Dépenses de recherche et de développement	(12 794)	(9 188)
Frais généraux	(2 715)	(2 979)
CHARGES OPERATIONNELLES	(15 509)	(12 168)

Les frais de recherche et de développement se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Achats consommés	(1 143)	(520)
Charges de personnel	(3 657)	(4 358)
Paievements en actions	(47)	(82)
Charges externes	(7 597)	(3 694)
Impôts et taxes	(57)	(104)
Dotations aux amortissements et provisions	(292)	(430)
CHARGES OPERATIONNELLES	(12 794)	(9 188)

Note 11 Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Contrat de recherche et de collaboration	2 453	175
Revenues des licences	4 896	227
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 349	402

Le chiffre d'affaires de la Société provient essentiellement des accords de licences et de collaboration signés avec la société Tonghua Dongbao (THDB) pour le développement, la production et la commercialisation de BioChaperone[®] Lispro et BioChaperone[®] Combo en Chine et dans d'autres territoires d'Asie.

Sur le premier semestre 2022, le chiffre d'affaires intègre des revenus de licence à hauteur de 5 millions de dollars, générés à la suite du recrutement et du dosage du premier patient dans le programme de Phase 3 avec BioChaperone[®] Lispro mené par THDB en Chine.

Le chiffre d'affaires de ce semestre reflète également à hauteur de 2,2 millions d'euros les prestations fournies par les équipes d'Adocia dans le cadre de la collaboration signée avec THDB sur le projet BioChaperone[®] Combo pour la conduite de trois études cliniques en Europe.

Enfin, les revenus de licence intègrent également l'impact de l'application des normes IFRS 15 sur le traitement du paiement initial reçu de THDB en 2018, à la signature des contrats de licences. Ce paiement a été amorti sur la durée de développement prévu initialement au contrat et se traduit par un montant de 159 K€ en 2022, comparé à 227 K€ en 2021.

Note 12 Autres revenus

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Crédit d'impôt recherche	3 069	2 126
Autres	0	0
AUTRES REVENUS	3 069	2 126

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 3,1 millions d'euros au 30 juin 2022, comparé à 2,1 millions d'euros au 30 juin 2021, en lien avec l'augmentation des charges opérationnelles sur le premier semestre 2022.

Note 13 Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les coûts des études précliniques, des essais cliniques, les dépenses de sous-traitance, les coûts de propriété intellectuelle, les honoraires et les frais généraux.

Ces dépenses s'élèvent à 8,6 millions d'euros au 30 juin 2022, en hausse de 3,7 millions d'euros par rapport à la même période en 2021. Cette augmentation s'explique à hauteur de :

- 3,5 millions d'euros d'augmentation des dépenses externes de R&D liée à la hausse des activités sur les études précliniques et cliniques dont principalement les études BC Combo réalisées dans le cadre du contrat de collaboration avec THDB.
- 0,2 million d'euros sur les dépenses internes.

Note 14 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Salaires et indemnités	3 745	4 048
Charges sociales	1 563	1 723
Paielements fondés sur les actions	82	108
CHARGES DE PERSONNEL	5 391	5 880

	30/06/2022	30/06/2021
Techniciens	52	56
Cadres	60	71
EFFECTIF TOTAL	112	127

Au 30 juin 2022, la Société comptait 39 chercheurs titulaires d'un doctorat en science, médecine ou pharmacie soit 32% de l'effectif total. Près de 74% des effectifs sont directement affectés aux opérations de recherche et développement.

Les charges de personnel, hors paiements fondés sur les actions, se sont élevées à 5,3 millions d'euros au 30 juin 2022, en baisse de 8% par rapport au 30 juin 2021. Cette diminution reflète la baisse des effectifs qui sont passés de 122 Equivalents Temps Plein (ETP) en 2021 à 110 ETP au 30 juin 2022.

Note 15 Amortissements et pertes de valeur

Les dotations nettes aux amortissements et aux provisions s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Amortissements et Provisions sur immobilisations	341	528
Dotations immobilisations corporelles	274	443
Dotations immobilisations incorporelles	3	13
Dotations immobilisations crédit-bail	17	72
Dotations immobilisations lease-back	47	0
Dotations / Reprises aux Amortissements et Provisions	(47)	42
Dotation / reprise pour provision pour risque et charge	(45)	0
Provisions sur actif circulant (dotations)	(3)	42
AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR	294	570

Note 16 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Coût de l'endettement financier net	(1 417)	(1 047)
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	5	0
Intérêts calculés sur emprunts et avances conditionnées	(1 342)	(1 113)
Réévaluation de la juste valeur des OCA 1023	(248)	0
Réévaluation de la juste valeur des BSA IPF	167	66
Perte et gains de change	221	89
Autres produits et charges financières	(182)	(7)
RESULTAT FINANCIER	(1 379)	(965)

Le résultat financier négatif de 1,4 million d'euros au 30 juin 2022 et de 1 million d'euros au 30 juin 2021 s'expliquent principalement par les intérêts générés par l'emprunt obligataire souscrit auprès d'IPF Fund II en octobre 2019.

Note 17 Résultat par action

	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
RESULTAT NET CONSOLIDE (En milliers d'euros)	4 246	(10 604)
Nombre moyen d'actions	7 683 919	7 021 352
RESULTAT NET (PERTE) PAR ACTION (en euros)	0,55	(1,51)
RESULTAT NET (PERTE) PAR ACTION PLEINEMENT DILUE (en euros)	0,48	(1,51)

Note 18 Parties liées et rémunérations des mandataires sociaux

Les principales parties liées sont les principaux dirigeants de la Société, ainsi que ses administrateurs.

Les rémunérations versées aux parties liées sont décrites dans le tableau ci-après.

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2022 (6 mois)	30/06/2021 (6 mois)
Avantage court terme	552	335
Avantages postérieurs à l'emploi	137	61
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0
TOTAL REMUNERATIONS VERSEES AUX PARTIES LIEES	689	396

Note 19 Engagements hors bilan

Afin de garantir le remboursement des obligations émises par la Société au profit d'IPF Fund II, cette dernière a consenti un nantissement sur certains de ses actifs et en particulier :

- un nantissement de droit français des comptes bancaires et des comptes titres de la Société ;

- un nantissement des principaux droits de propriété intellectuelle (*Core IP*) de la Société enregistrés en France, en Europe, aux USA et en Chine assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de brevets de droit français, un acte de nantissement de droit de l'état de New York et un acte de nantissement de droit chinois sur les familles suivantes :
 - o Insuline FAST (BC lispro et HinsBet) : WO2014076423
 - o Combinaison d'insuline basale, notamment l'insuline glargine, et d'insuline prandiale : WO2019110773
 - o Combinaison d'insuline prandiale et de suppresseur de glucagon à effet prandial : WO2019020820
- un nantissement des créances commerciales de la Société assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de Créances de droit français ;

étant précisé que la constitution de sûretés complémentaires pourrait à l'avenir être requise par IPF Fund II, notamment sur les stocks d'une valeur supérieure à 250 000 euros et les droits de propriété intellectuelle développés ou acquis à l'avenir.

Ces sûretés pourront être mises en œuvre par IPF Fund II en cas de défaut de paiement de la Société ou sur demande d'IPF Fund II en cas de survenance de tout cas de défaut stipulé dans le contrat d'émission. La mise en œuvre de ces sûretés entraînerait l'attribution judiciaire, la vente forcée ou, selon le cas, le transfert de propriété de l'actif nanti au profit d'IPF Fund II.

03



Chapitre 3

3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2022	42
---	--	----

3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

3

Adocia

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

ODICEO
115, boulevard de Stalingrad
CS 52038
69616 Villeurbanne cedex
S.A. au capital de € 275 000
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Adocia

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société Adocia, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Base de préparation des états financiers » des comptes semestriels consolidés condensés qui expose les éléments sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Villeurbanne et Lyon, le 21 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

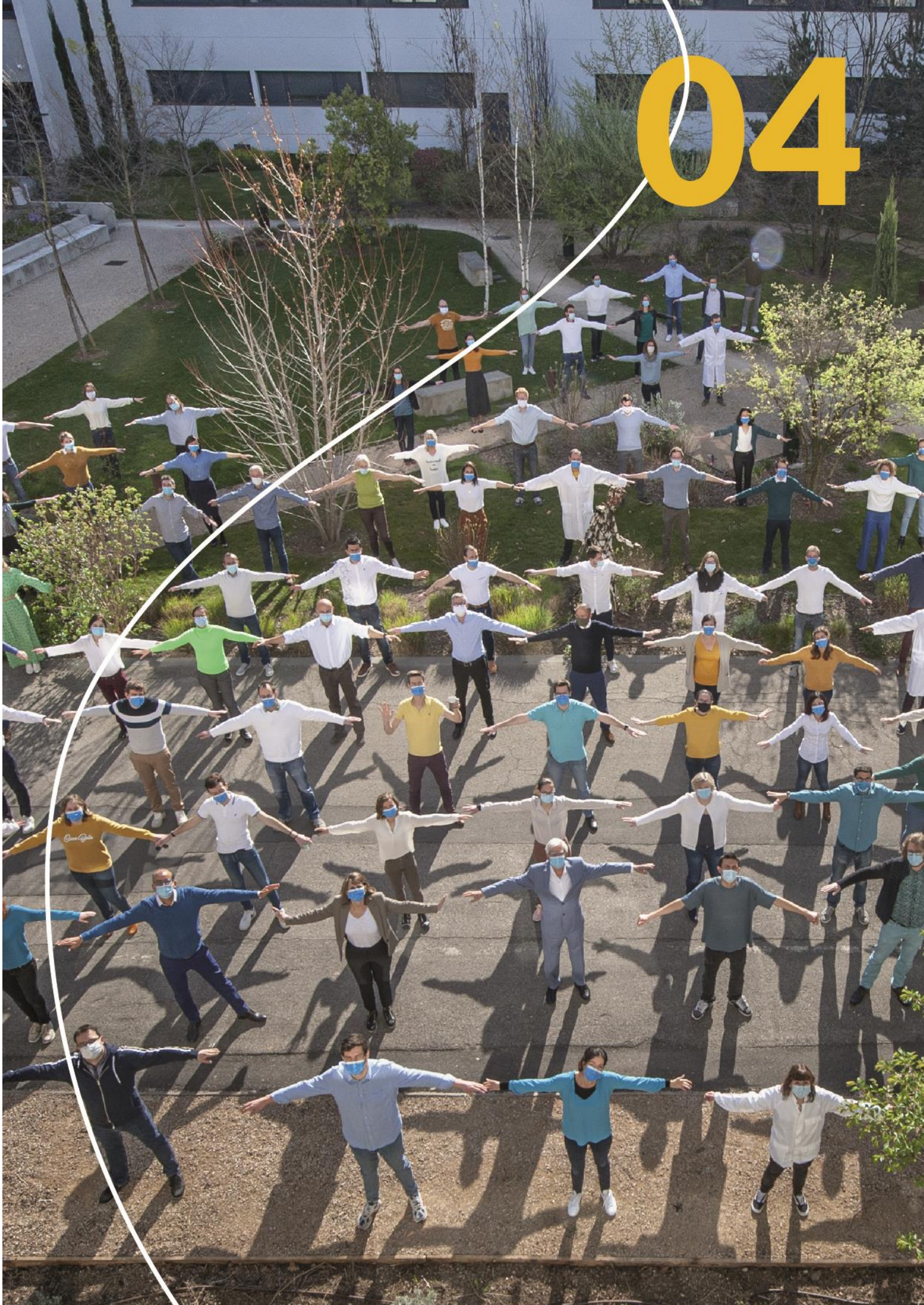
ERNST & YOUNG et Autres

Xavier Graz

Mohamed Mabrouk

3

04



Chapitre 4

4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

48

4

4 Attestation du responsable de l'information

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé arrêtés au 30 juin 2022 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation d'Adocia, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 21 septembre 2022

4

Gérard Soula
Président Directeur Général



ADOCIA

Innovative Medicine
for everyone, everywhere

15 avenue Lacassagne
69003 Lyon - FRANCE

Tel. +33 (0)4 72 610 610
Fax: +33 (0)4 72 36 39 67

www.adocia.com